

Conseil Municipal de Saint Rémy

Le 15 décembre 2025 à 19h00

Présents :

BLANC Christophe
CHAPUIS Sylviane
CHEVAT Jean-Michel

LEBLANC Sylvie
MALLET Christophe
MENEGAUX Gilles
MOREL DIT BEAUREGARD
Loïc

POTHIER Françoise
VALENTINO Patricia

Absent avec pouvoir

DUCHATEAU Aurélie donne pouvoir à VALENTINO Patricia

Absents

BARÉ Jean-Yves ; PUITIN Florian ; LAURENSON Christophe ; CHEVALLIER Hélène

* * *

Ouverture de la séance à 19h05

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Sylvie

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Demande d'amortissement – Rénovation éclairage public chemin de clanchon et chemin de bellevue

Accepté à l'unanimité

* * *

Table des matières

Approbation : du procès-verbal du 17 novembre 2025	2
Délibération : Demande d'amortissement – Rénovation éclairage public chemin de clanchon et chemin de bellevue	2

Délibération : Approbation de la convention entre la commune de St Rémy et le CRD de GBA, pour les interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2025-2026	2
Délibération : Contrat d'assurance responsabilité civile et protection juridique	3

Approbation : du procès-verbal du 17 novembre 2025

M Le Maire rappelle que ledit procès-verbal a précédemment été envoyé à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Demande d'amortissement – Rénovation éclairage public chemin de clanchon et chemin de bellevue

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune approuvé par délibération du 16 juin 2025, le plan de financement concernant le projet de rénovation de l'éclairage public chemin de clanchon et chemin de bellevue (12 points lumineux aériens), pour un montant de 4 552.77 € TTC.

La somme de 4 552.77 € sera imputé au compte 204182 pour rénovation de l'éclairage public chemin de clanchon et chemin de bellevue.

Ainsi, il convient de fixer la durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

RAPPEL que cette délibération se base sur la dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune transmis par la syndicat intercommunal d'énergie de l'Ain (SIEA) le 05 mai 2025 via l'avant-projet définitif.

DECIDE de fixer la durée d'amortissement de cette immobilisation à 5 ans.

AUTORISE le Maire à passer, chaque année, les écritures comptables de cet amortissement : mandat au 681-042 et titre au 2804182-040 pour la somme de 4 552.77 €.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Approbation de la convention entre la commune de St Rémy et le CRD de GBA, pour les interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2025-2026

Convention entre la commune de St Remy et le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de GBA pour une intervention d'un assistant spécialisé d'enseignement artistique, titulaire du diplôme universitaire de musicien, intervenant
Conseil municipal de St Rémy 15/12/2025

en milieu scolaire **2025-2026** pour un volume annuel de 90 heures sur la période du 01 septembre 2025 au 30 juin 2026.

Ces interventions se dérouleront dans les locaux de l'école publique de St REMY situés 999, route de St REMY.

Une participation financière est demandée à la commune soit un montant forfaitaire de 2 479.85 € pour 90 heures d'intervention, dont 34 heures annuelles gratuites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE la convention entre la commune de St REMY et le CRD de GBA.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer la convention pour l'intervention musicales en milieu scolaire pour l'année 2025-2026.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Contrat d'assurance responsabilité civile et protection juridique

Monsieur le Maire rappelle nos assurances souscrites :

COREIS : Contrat d'assurances multirisques pour les bâtiments communaux.

GROUPAMA : Contrats d'assurances véhicules et tracteurs, engins, matériels ainsi qu'un contrat responsabilité civile incluant la protection juridique.

Le maire informe le conseil municipal qu'après constatation d'une augmentation régulière des dernières échéances annuelles, il a été décidé d'effectuer une mise en concurrence entre COREIS (anciennement OPTIM assurance) et GROUPAMA, sur les mêmes bases du contrat d'assurance responsabilité civile et protection juridique.

Deux offres ont été reçues, desquelles il ressort, suivant le tableau comparatif présenté au conseil municipal, les propositions suivantes :

- COREIS : L'assureur COREIS nous propose un devis regroupé d'une cotisation annuelle de 5 682 € TTC, comprenant l'assurance multirisques pour les bâtiments communaux déjà souscrite depuis le 01 janvier 2025 (dommages aux biens) et la responsabilité civile évaluée à 850 € TTC/an.

COREIS nous propose également une protection juridique, à souscrire auprès de CFDP (Protection juridique collectivités et établissements publics). Le devis s'élève à 496.69 € TTC/an.

- GROUPAMA : Cotisation annuelle 2 389.11 € TTC/an pour la responsabilité civile et la protection juridique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ACCEPTE la proposition des contrats de COREIS Assurance et CFDP au 01 janvier 2026.
AUTORISE le maire à signer les contrats et les documents s'y rapportant.

Approbation à l'unanimité

* * *

Informations :

Ils étaient présents à l'inauguration de la mairie du 06 décembre 2025, Madame CEDILEAU, Monsieur LURIN, Vice-présidents du Département de l'Ain ainsi que Monsieur DEBAT, président de Grand Bourg Agglomération. Monsieur BRETON, conseiller régional a été excusé.

Le Maire, Monsieur MALLET Christophe, souhaite prolonger l'expérience avec, à sa grande satisfaction, plusieurs conseillers déjà présents à ses côtés lors de ce mandat bientôt écoulé.

INSEE Recensement de la population : Population municipale en diminution :
2020 : 994 habitants contre 915 en 2026.

* * *

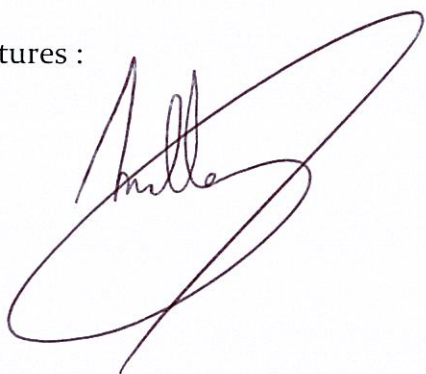
Monsieur Le Maire clos la séance à 19h50.

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 16 janvier à 19h00 à la salle polyvalente.

Le prochain conseil municipal sera le 26 janvier 2026.

* * *

Signatures :

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Mallet', enclosed within a large, loopy oval flourish.